



rapport d'activité

2017

La Fondation

La Fondation Sgipa a pour mission l'intégration sociale et professionnelle d'adolescents et d'adultes présentant des déficiences intellectuelles légères à moyennes, parfois accompagnées de troubles associés. Son offre est organisée en 3 secteurs – École, Ateliers et Hébergements – qui sont appuyés par des services administratifs et de support. Ses différentes structures, réparties sur l'ensemble du canton de Genève, proposent un accueil adapté en fonction des besoins spécifiques de chaque bénéficiaire, avec pour objectif principal de permettre à chacun de développer ses compétences grâce à un accompagnement individualisé.

Secteur École

L'École Sgipa accueille des adolescents dès 15 ans présentant des déficiences intellectuelles légères à moyennes et un retard scolaire important. Dans un contexte d'enseignement spécialisé, les enseignants et les psychologues accompagnent les élèves dans la construction d'un projet professionnel adapté à leurs capacités. La formation tient compte des besoins de chacun, en considérant l'intégration professionnelle à la fois comme un objectif à atteindre et un moyen pour progresser.

Secteur Ateliers

Les ateliers de production adaptée offrent des emplois à des adultes présentant des déficiences intellectuelles légères à moyennes, au bénéfice de l'assurance-invalidité. À travers un accompagnement axé sur la valorisation et l'épanouissement, l'équipe formatrice et encadrante a pour objectif l'intégration sociale et professionnelle des collaborateurs en emploi adapté. Le secteur offre également des places de travail à des personnes en perte de capacité ou vieillissantes, ainsi qu'un espace pour celles ayant temporairement besoin d'un soutien psychologique renforcé.

Secteur Hébergements

Les différentes unités du secteur Hébergements accueillent des adultes présentant des déficiences intellectuelles légères à moyennes, au bénéfice de l'assurance-invalidité. Il dispose de plusieurs résidences au sein desquelles des équipes éducatives pluridisciplinaires accompagnent les résidents dans le développement et le maintien de leurs compétences et de leur autonomie. Le secteur propose également un Service d'accompagnement à la vie indépendante pour des personnes plus autonomes, vivant dans un appartement communautaire de la Sgipa ou dans leur propre logement, afin de les soutenir dans l'organisation de leur vie quotidienne.



sommaire

avant-propos

La mission de la Sgipa	2
Message du Président du Conseil de fondation	4
Message du Directeur général de la Fondation	5
Avant-propos de la Conseillère d'État en charge du DIP	6
Avant-propos du Conseiller d'État en charge du DEAS	7
Organes de la Fondation	8

introduction

Les 60 ans de l'Agepa	9
60 ans d'intégration socioprofessionnelle	11
2017 en chiffres	14

secteur école

Première rentrée à l'École Sgipa	18
Sur le terrain: rentrée 2017	19

secteur ateliers

Une activité professionnelle accompagnée	22
Sur le terrain: les psychologues	23
Sur le terrain: l'éducation physique	27

secteur hébergements

Vivre de façon indépendante	28
Sur le terrain: accompagnement à domicile	29

finances

Exercice financier 2017	33
Bilan au 31 décembre 2017	34
Compte de résultat du 01.01.17 au 31.12.17	35
Rapport de l'organe de révision	36
Donateurs	39

Impressum

Couverture

Nicolas Senouf,
collaborateur en emploi adapté
Image: Demir Sönmez

Design

the Workshop

Édition

Service de communication de la Sgipa

Photographies

Eric Rossier, Sofia Rossier-Droz,
Demir Sönmez

Textes

Christian Bavarel, Laurent Bonvin,
Marc Chapelle, Iris Currat,
Anne Emery-Torracinta, Patrick L'Hôte,
Jean-Claude Nicole, Mauro Poggia,
Sofia Rossier-Droz, Jean-Yves Vaumoron.

Impression

Molésou Impressions, Carouge

une pierre à l'édifice



Christian Bavarel
Président du Conseil
de fondation

Quel sentiment particulier que de me pencher sur ce texte en cette année du 60^e anniversaire de la Fondation Sgipa. Repenser à la volonté de ses fondateurs, des parents et des personnes de l'administration, qui face à une problématique qui les touchait directement, se sont regroupés, puis ont réfléchi et cherché des solutions ensemble. Penser aux différents acteurs de cette institution qui, au fil du temps, ont su faire évoluer la Sgipa au gré des difficultés rencontrées. J'ai une admiration sans borne pour nos prédécesseurs, qui ont réussi à maintenir les bénéficiaires au cœur de leurs préoccupations. Ils ont su préserver l'intégration dans de petites structures au sein de la cité et maintenir cette dimension humaine pour chaque bénéficiaire, que ce soit dans leur formation, leur travail ou leur logement. La Sgipa c'est tout ça : c'est pour beaucoup, un parcours de vie. Le souvenir de ces pionniers me pousse à essayer de prolonger leur volonté fondatrice.

Penser aux différents acteurs de cette institution qui, au fil du temps, ont su faire évoluer la Sgipa au gré des difficultés rencontrées.

60 ans d'histoire, c'est 60 ans de vies et forcément, tout cela me dépasse largement. Je suis un passager dans l'histoire de l'institution : cela fait seulement 10 ans que j'en assure la présidence, qui consiste à être «le gardien des règles communes». Cette mission demande également à veiller à ce que le Conseil de fondation soit composé de membres bénéficiant d'un éventail de compétences diversifiées et complémentaires, mobilisées au service des bénéficiaires.

La Sgipa a la chance de pouvoir disposer au sein de son Conseil, ainsi que de sa Direction, de personnalités exceptionnelles et motivées, qui ont comme préoccupation centrale les bénéficiaires.

Le monde change et nous devons continuellement nous adapter. Les personnes qui nous sont confiées sont fragiles et nous nous devons de rester forts pour protéger les plus faibles. Il nous faut faire preuve de ténacité et de vigilance afin de pouvoir nous adapter à un environnement en constante évolution. Si aujourd'hui j'ai confiance, je sais que les prochaines années seront difficiles... Cependant la Fondation Sgipa se porte bien. La qualité du travail de ses collaborateurs est connue et reconnue. Nous avons une meilleure maîtrise de nos coûts, nous sommes inscrits dans un processus de changement, d'innovation et de maintien de la qualité. Je ne sais pas ce que nous réservent les 60 prochaines années, mais nous sommes prêts à affronter cet avenir avec sérénité.

Je souhaite remercier chaleureusement tous les parents, les collaborateurs, les partenaires, les départements qui nous soutiennent quotidiennement dans notre travail au côté des bénéficiaires.

peau neuve pour la fondation



Patrick L'Hôte
Directeur général
Fondation Sgipa

L'année 2017 aura été une belle année de transition pour la Sgipa, qui lui aura permis de se préparer à célébrer sereinement son 60^e anniversaire en 2018.

Engagée dans un processus de changements, la Sgipa a pu, en 2017, concrétiser l'évolution de son secteur École. La rentrée scolaire 2017-2018 a en effet vu éclore la nouvelle formule de l'École Sgipa. Comme tout changement, cette évolution a nourri son lot d'appréhension, mais le premier semestre a permis de démontrer le bien-fondé d'un concept mieux adapté aux besoins évolutifs et différenciés des nouveaux élèves accueillis au sein de la Fondation.

Le secteur Hébergements a repensé l'affectation de ses locaux, afin d'optimiser l'occupation des nouvelles capacités d'accueil dont la Sgipa devrait pouvoir disposer à l'horizon 2020. Il s'agit notamment du projet immobilier que conduit l'Association genevoise de parents et amis des bénéficiaires de la Sgipa (Agepa) pour fournir à la Fondation des places d'hébergement supplémentaires et mieux adaptées pour la prise en charge des personnes en situation de vieillissement.

Le secteur Ateliers a, quant à lui, débuté sa réflexion sur l'adéquation de l'offre actuelle par rapport à l'évolution des besoins et des profils des collaborateurs en emploi adapté qu'il accueille en son sein. Ces travaux, dont les résultats sont attendus courant 2018, permettront de définir les contours d'une offre actualisée et adaptée pour les prochaines années.

En 2017, la Sgipa a également renforcé son secteur de support et soutien aux opérations. L'engagement d'une Responsable bâtiments traduit son nouveau statut de propriétaire depuis l'acquisition de deux résidences en 2015, suite à la fusion avec la Fondation «Les Corbillettes». Avec la création de cette

fonction, il s'agit également de travailler à la rationalisation de certains processus liés aux achats et à la logistique, dans une optique de gain d'efficience.

La Sgipa s'est enfin adjointe cette année les services d'une Responsable communication de la Fondation. L'objectif de cette nouvelle fonction est de contribuer d'une part au renforcement des liens entre les différentes composantes de la Fondation, éclatées sur une trentaine de sites répartis sur l'ensemble du canton de Genève et d'autre part, d'actualiser ses vecteurs de communication interne et externe.

Dans cette perspective, la Sgipa profite de son 60^e anniversaire pour procéder au changement de son identité visuelle, avec l'objectif de traduire l'évolution en cours par une image tangible. Ce rapport annuel est la première manifestation de cette nouvelle identité, dont on espère qu'elle vous plaira.

Ces soixante années d'engagement aux côtés de personnes présentant des difficultés intellectuelles légères à moyennes n'auraient pas été possibles sans le soutien indispensable des départements de la République et Canton de Genève qui subventionnent la Sgipa; la collaboration essentielle des familles et des associations de parents; la responsabilité sociale et l'intérêt des entreprises et communes partenaires; la détermination du Conseil de fondation; ainsi que l'engagement des collaborateurs de la Fondation.

Que chacun soit ici remercié pour son implication, quelle qu'elle soit. La Sgipa sait pouvoir compter sur votre engagement renouvelé pour l'accompagner dans son évolution et poursuivre ensemble cette belle mission.

succès pour la première rentrée de l'école sgipa



Anne Emery-Torracinta
Conseillère d'État
Département de l'instruction
publique, de la culture et du
sport (DIP)

La première rentrée des 124 élèves de l'École Sgipa en août 2017 a été un succès l'an dernier. Je suis particulièrement fière que cette nouvelle configuration permette une école inclusive en 3 cycles et 2 filières, qui ne séparent plus les élèves selon leurs profils, mais selon leur orientation professionnelle : filière formation professionnelle ou filière intégration professionnelle. C'est une offre pédagogique « sur mesure », qui donne à chaque élève le moyen d'acquérir les meilleures connaissances et compétences pour ses activités futures. La rentrée 2018 s'annonce aussi sous les meilleurs auspices avec huit places supplémentaires, soit une classe de plus.

La création de cette la nouvelle École a eu pour effet de renforcer le lien entre les ateliers de production adaptée de la Sgipa et les enseignants ainsi que les doyens. Sous l'ancien régime Cisp/Cefi, seul le Cisp avait des relations avec les ateliers de la Sgipa. Aujourd'hui, tous les enseignants et tous les doyens ont appris à connaître le travail et le monde de leurs collègues du secteur Ateliers. Cette cohérence accrue consolide tout le dispositif, et c'est une avancée importante.

différents. Il reste donc à regrouper l'École sur un seul site, à Conches, d'ici le début des années 2020.

En 2017, l'École a obtenu son accréditation de la direction générale de l'Office de l'enfance et de la jeunesse. Cette démarche institutionnelle est importante car elle applique pleinement le Règlement sur l'intégration des enfants et des jeunes à besoins éducatifs particuliers ou handicapés (RIJBEP). Ce référentiel – qui touche l'organisation, les infrastructures, le personnel, les offres de prestation – est commun à nos partenaires. Il permet d'harmoniser les prestations au niveau de l'ensemble des partenaires du Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP).

C'est donc avec plaisir, sur la base de tous ces accomplissements, que j'ai pu renouveler le contrat de prestations pour les 4 prochaines années, avec une subvention dont le montant annuel est de 5 millions de francs de la part du DIP.

Finalement, je remercie le Conseil de fondation, la direction et l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs pour leur engagement au quotidien. Et je souhaite, d'ores et déjà, un joyeux anniversaire à la Fondation qui fêtera en 2018 ses 60 ans.

En 2017, l'École a obtenu son accréditation de la direction générale de l'Office de l'enfance et de la jeunesse.

L'École a également décloisonné ses activités pédagogiques. Les multiples cours proposés – ateliers de musique, poterie, cuisine, bois, construction carton – sont ainsi mis à profit pour enseigner des branches de base telles que les mathématiques et le français. Si les collaborateurs ont fait le chemin de la transversalité en décloisonnant leurs pratiques, l'École est encore dispersée sur quatre sites

face aux défis



Mauro Poggia
Conseiller d'Etat
Département de l'emploi,
des affaires sociales et
de la santé (DEAS)

2017 a été une année importante pour la Fondation Sgipa. En plus des préparatifs pour célébrer son soixantième anniversaire en 2018, la Sgipa a initié plusieurs processus de changements tant au niveau de ses prestations en faveur des bénéficiaires que de sa gestion interne.

À l'instar des autres institutions genevoises actives dans le domaine du handicap, la Fondation est confrontée à plusieurs défis.

D'abord, le vieillissement de la population, auquel n'échappe pas le canton de Genève, est à l'origine de plusieurs réorientations importantes parmi nos politiques publiques – en particulier celles consacrées à l'urbanisation, à l'environnement, au handicap ou à la prise en charge de personnes âgées en perte d'autonomie. Cette tendance démographique affecte également les personnes vivant avec une déficience intellectuelle ou un handicap mental – de façon directe, lorsque ces personnes elles-mêmes vieillissent; de manière indirecte, lorsque ce sont leurs parents, eux-mêmes vieillissants, qui ne sont plus en mesure de s'occuper de leur enfant chez eux, et qu'une prise en charge institutionnelle s'avère nécessaire. Pour répondre au mieux aux besoins croissants de ses bénéficiaires et de leurs proches, la Sgipa a entrepris d'explorer des voies alternatives, qui lui permettraient d'augmenter le nombre de places dédiées spécialement à un public plus âgé dans ses résidences.

Ensuite, le canton de Genève a connu, ces dernières années, une évolution de la nature même des handicaps: si le nombre de cas de trisomie diminue, celui des personnes souffrant d'un trouble du spectre autistique est en hausse. Pour la Sgipa, cette tendance représente un véritable défi au niveau des prises en charges. L'inclusion et l'épanouissement des personnes en situation de handicap passent par une révision des capacités des structures et par une offre de formations adéquates pour le personnel encadrant.

Enfin, la Fondation Sgipa n'a pas été épargnée par les pressions budgétaires qui ont marqué cette législature, obligeant les organismes subventionnés par l'État à chercher d'autres ressources et à renforcer leur efficacité. En 2017, la Sgipa a engagé une réflexion de fond sur comment mieux valoriser son parc immobilier. Elle a également renforcé sa communication interne pour créer une unité institutionnelle plus forte qui contribuera à redynamiser son image et son action.

Au nom du Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS), je salue la grande capacité d'adaptation de la Sgipa. Je remercie l'ensemble de ses membres de leur engagement et des efforts importants qui ont été consentis pour se former, se réinventer et trouver les meilleures réponses possibles face à de nouvelles problématiques.

Le vieillissement de la population est à l'origine de plusieurs réorientations importantes parmi nos politiques publiques.

organes de la fondation

Conseil de Fondation

Le mandat des membres est de 4 ans et peut être renouvelé 2 fois.

Monsieur Christian Bavel
Président et membre du Bureau

Madame Irène Buche
Vice-présidente et membre du Bureau

Monsieur Serge Hiltbold
Membre du Bureau

Madame Laurence Nicolet
Membre du Bureau

Monsieur Conrad Aeby
Membre

Monsieur Jean-Pierre Brun
Membre

Madame Martine Brunschwig Graf
Membre

Madame Laurence Fehlmann-Rielle
Membre

Monsieur Marcus Hessels
Membre

Monsieur Bertrand Reich
Membre

Monsieur Marc Joly
Représentant d'insieme-Genève

Monsieur Daniel Cavioli
Représentant du personnel

Monsieur Baptiste Küng
Représentant du personnel

8

Direction et Conseil de direction

Monsieur Patrick L'Hôte
Directeur général

Madame Iris Currat
Directrice administrative et financière

Monsieur Marc Chapelle
Directeur adjoint secteur École

Monsieur Laurent Bonvin
Directeur adjoint secteur Ateliers

Monsieur Jean-Yves Vaumoron
Directeur adjoint secteur Hébergements

Organe de révision

Mandat pour la période 2014-2018.

Fiduciaire Bonnefous Audit SA
Rue du Cendrier 24
1201 Genève



Projet de la Résidence du Cèdre Vert,
Nomos Groupement d'architectes SA

agepa

les 60 ans de l'agepa

9

Jean-Claude Nicole
Président de l'Agepa

C'était en 1958

En ce temps-là, on ne se préoccupait guère des personnes en situation de handicap, ni des jeunes éprouvant de la peine à s'intégrer dans la société. Il n'y avait alors ni aide à la scolarisation, ni soutien financier puisque l'assurance-invalidité n'existait pas encore. La responsabilité incombait pour l'essentiel aux parents, ce qui a conduit une poignée d'entre eux à se réunir. Ils ont fondé l'association de la Société genevoise pour l'intégration professionnelle d'adolescents et d'adultes (S.G.I.P.A.), sous la houlette de Raymond Uldry, qui a été des années durant son président. On doit à l'Association la création d'écoles spécialisées, d'ateliers de production adaptée, de résidences et d'un service d'accompagnement à la vie indépendante. C'est dire la reconnaissance que l'on éprouve envers les pionniers à l'origine de si remarquables initiatives.

Ce fut en 1998

En 1998, l'association est devenue la Fondation Sgipa. Cette décision n'a pas été pas acquise sans mal, beaucoup de parents craignant de voir l'évolution leur échapper. Mais cette transformation était voulue par l'État de Genève, en raison de l'importance des subventions qu'il avait progressivement octroyées à l'institution. Quelques garanties en faveur de l'Association fondatrice ont convaincu une majorité de ses membres de franchir cette étape marquante. L'Association a de la sorte transféré à la Fondation l'intégralité de ses secteurs d'activité, de ses collaborateurs et de son patrimoine. Depuis 1998, le développement de l'institution, l'élargissement de ses prestations et leur adaptation aux besoins des bénéficiaires constituent donc le mérite de la Fondation.



L'Agepa est au service des bénéficiaires de la Sgipa, de leurs parents et de l'institution.

C'est aujourd'hui en 2018

Après l'acte majeur qu'a représenté pour elle la création de la Fondation, l'Association s'est accordée un répit, le temps de reprendre son souffle. L'assemblée générale extraordinaire du 24 février 2005 a sonné le départ de la nouvelle étape. Afin d'éviter toute confusion avec la Fondation, l'Association a changé de nom pour devenir l'Association genevoise de parents et amis des bénéficiaires de la Sgipa (Agepa), son but consistant désormais à se mettre au service des bénéficiaires de la Fondation, de leurs parents et de l'institution. Aujourd'hui, en 2018, au moment où elle fête ses 60 ans d'existence, comment l'Association apprécie-t-elle la transition opérée? Le résultat apparaît incontestablement positif. D'une part, les parents et amis ont conservé une structure les regroupant. D'autre part, ils ont fait de cette structure une source d'initiatives significatives.

Jugez plutôt!

Des bénéficiaires n'arrivaient-ils plus à payer les lunettes ou l'appareil acoustique dont ils avaient besoin, ou les frais d'inscription aux camps de la Sgipa? L'Agepa a lancé un fonds d'aide urgente pour prendre en charge tout ou partie de ces dépenses.

Des parents devaient-ils agir en justice afin d'obtenir l'invalidation d'un contrat inno-
cemment signé par leur enfant? L'Agepa a institué une assistance juridique et judiciaire afin de les accompagner dans leurs démarches. Parallèlement, elle a publié régulièrement des brochures apportant une information utile sur des thèmes concrets. Allait-on vers une pénurie de places de travail en ateliers? L'Agepa a acquis et aménagé le bâtiment du Bois-des-Frères afin que des collaborateurs en emploi adapté puissent y mener leur activité.

N'allons-nous pas vers une pénurie de places en résidence? L'Agepa prépare l'édification de la Résidence du Cèdre Vert, au Petit-Lancy, où seront accueillis 33 résidents.

Comme vous le voyez, les conditions sont spécialement favorables pour que nous souhaitions à la Sgipa et à l'Agepa un heureux 60^e anniversaire ainsi qu'un lumineux avenir.

60 ans d'intégration socioprofessionnelle

En 2018, la Sgipa fête ses 60 ans. L'occasion de se replonger sur six décennies de travail au service des personnes avec déficiences intellectuelles.

Créée en 1958 à Genève sous la forme d'une association alors que l'assurance-invalidité n'existe pas encore, la Sgipa apparaît comme une œuvre de pionniers dans le domaine de la prise en charge des personnes présentant un retard scolaire et des déficiences intellectuelles légères à moyennes. Son fondateur, Raymond Uldry, a ouvert la voie au travail social d'intégration professionnelle. Devenue une fondation de droit privé en 1998, la Sgipa emploie aujourd'hui plus de 220 collaborateurs pour encadrer près de 500 bénéficiaires, à travers 25 sites répartis sur 12 communes genevoises. Son activité est organisée en 3 secteurs – École, Ateliers et Hébergements – qui sont appuyés par des services administratifs et de support.

Les nombreux développements et ouvertures de structures à la Sgipa sont le fruit de constats empiriques.

Une structure formatrice dès sa création

En 1958, la Sgipa est créée avec l'inauguration d'un atelier de préapprentissage pour adolescents en difficultés scolaires, se retrouvant sans perspective au terme de leur scolarité obligatoire. Si le nombre de classes augmente rapidement et que les prestations s'élargissent avec l'ouverture des premiers ateliers, les maîtres se rendent vite compte que le préapprentissage et les ateliers ne sont pas adaptés à tous les élèves, la pratique démontrant que la plupart des jeunes ne peuvent pas passer directement d'une suite d'échecs scolaires au monde du travail, même « protégé ». En 1969, la Sgipa ouvre une école

spécialisée pour les adolescents de 15 à 18 ans, présentant des déficiences intellectuelles légères à moyennes : le Centre d'intégration socioprofessionnelle (CISP). Il marque la volonté de séparer les notions d'intégration professionnelle et de préapprentissage au sein de la Sgipa. En 1973, une nouvelle entité basée sur 3 axes – scolaire, éducatif et professionnel – voit le jour, le Centre de formation initiale (Cefi). Comme pour le Cisp, le Cefi est né d'observations de terrain : certains jeunes présentant un retard scolaire principalement lié à des troubles comportementaux, n'ont leur place ni en atelier, ni en préapprentissage, ni au Cisp. En 1999, l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) et le Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) reconnaissent le Cisp et le Cefi comme écoles spécialisées. L'évolution de la formation au sein de la Sgipa se poursuit au 21^e siècle. En 2005, le secteur du préapprentissage est transféré au DIP. Le Cisp et le Cefi accueillent plus d'élèves à chaque rentrée, soit près de 120 dès 2015. À nouveau, le terrain amène des questionnements face aux profils très hétérogènes des élèves. Ainsi, après plusieurs années de réflexion, le Cisp et le Cefi sont regroupés à la rentrée scolaire 2017 en une école spécialisée : l'École Sgipa¹.

Le droit à l'emploi

Comme en témoigne l'évolution de la formation au sein de la Sgipa, les nombreux développements et ouvertures de structures sont le fruit de constats empiriques. Les premiers ateliers dits « protégés » sont ainsi créés dès 1962, car le préapprentissage n'était pas destiné à tous les profils, notamment les personnes présentant des déficiences intellectuelles légères à moyennes, au bénéfice de l'assurance-invalidité (AI). En 1968, l'entreprise Chirat est la première à accueillir des travailleurs



de la Sgipa dans son usine carougeoise, ouvrant la voie à un modèle d'atelier propre à la Fondation. Les collaborateurs en emploi adapté travaillent main dans la main avec les ouvriers de l'entreprise, bénéficiant ainsi d'une intégration professionnelle complète. Si l'usine Chirat a fermé ses portes en 2006, d'autres ateliers intégrés, nés dans les prospères années 80, emploient toujours des travailleurs de la Sgipa: Firmenich (depuis 1985) et Migros (depuis 1986). La Sgipa compte désormais 15 ateliers de production adaptée dans les domaines de l'horticulture, de l'alimentation, de la mécanique, de la couture, du conditionnement, du bois, de l'électricité ou encore de la mise sous pli, proposant un panel élargi de métiers pour une intégration socioprofessionnelle adaptée à tous les profils. Les ateliers se situent dans des locaux loués par la fondation, dans des zones industrielles ou sont intégrés en entreprise. Les collaborateurs en emploi adapté reçoivent un salaire, avec une fiche de paie, en complément de la rente AI. À midi, ils prennent leur repas dans les restaurants et cafétérias proches de leur lieu de travail afin de favoriser l'intégration sociale. Une fois par semaine, ils bénéficient également de cours de gym et d'un groupe de discussion avec un psychologue². De plus, le secteur offre des places de travail à des personnes en perte de capacité ou vieillissantes, ainsi qu'un espace pour celles ayant temporairement besoin d'un soutien psychologique renforcé.

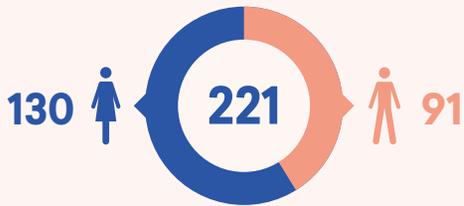
Vers plus d'autonomie au quotidien

En 1979, la Sgipa complète son offre d'encadrement en reprenant le mandat de gestion de trois foyers de l'Association d'aide aux jeunes travailleurs et apprentis (Ajeta). Basé sur un système de vie en communauté, cet encadrement a pour principal objectif de favoriser l'autonomie: les résidents se rendent individuellement en transports publics à leur travail, ils participent aux courses et à l'élaboration des repas. Les lieux de vie ont la forme de maisons ou d'appartements, de façon à favoriser d'avantage l'intégration. Tous les actes de la vie quotidienne font l'objet d'un travail éducatif pour une vie plus épanouissante. Peu de temps après, en 1981, la Sgipa crée un Service d'accompagnement à la vie indépendante³. Des éducateurs assurent un suivi à domicile pour des personnes plus autonomes, vivant dans un appartement communautaire de la Sgipa ou dans leur propre logement. Aujourd'hui, dans chacune des huit résidences que compte la Fondation, un responsable coordonne une équipe éducative formée d'éducateurs, d'assistants socio-éducatifs (ASE), de personnel de maison, voire d'un infirmier et d'un cuisinier dans les résidences accueillant des personnes vieillissantes. Les enjeux, liés notamment au vieillissement ou à la diversité des profils des bénéficiaires, laissent penser que la Sgipa va encore devoir se réinventer. D'un point de vue administratif également, les changements sont perpétuels face à l'augmentation du nombre de collaborateurs, l'évolution des outils informatiques ou les enjeux liés au financement des activités. La Sgipa est bel et bien une institution vivante qui doit s'adapter à son temps et regarder l'avenir avec envie.

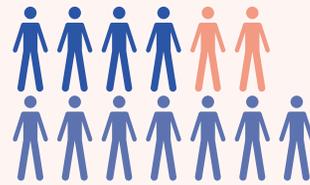
²) Lire page 22
³) Lire page 28

2017 en chiffres

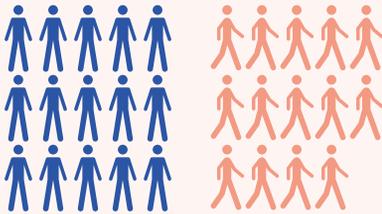
Fondation Sgipa



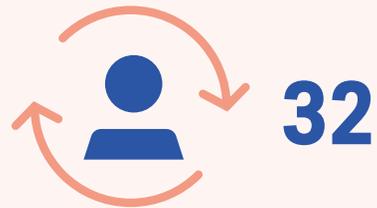
221 collaborateurs
Femmes Hommes



4 emplois de solidarité
2 apprentis
7 stagiaires



15 nouveaux collaborateurs
14 départs



32 remplaçants actifs



Âge du doyen
des bénéficiaires



Âge de la cadette
des bénéficiaires

Secteur École



122 élèves



4 sites



17 classes



49 élèves ont quitté la Sgipa pour rejoindre une formation professionnelle ou un emploi adapté en juin 2017



40 collaborateurs

Secteur Ateliers



238 collaborateurs en emploi adapté
Femmes Hommes



13 sites



17 ateliers

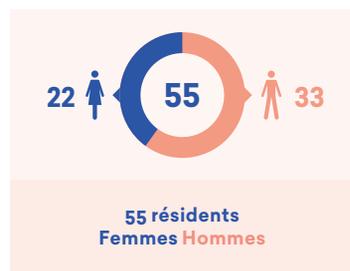
35.1

Âge moyen des collaborateurs en emploi adapté

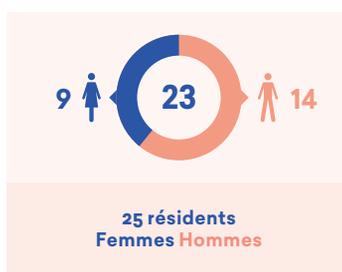


59 collaborateurs

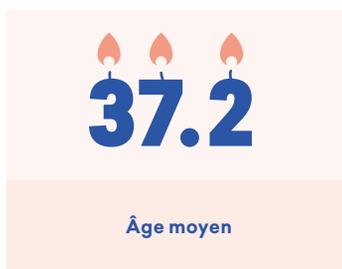
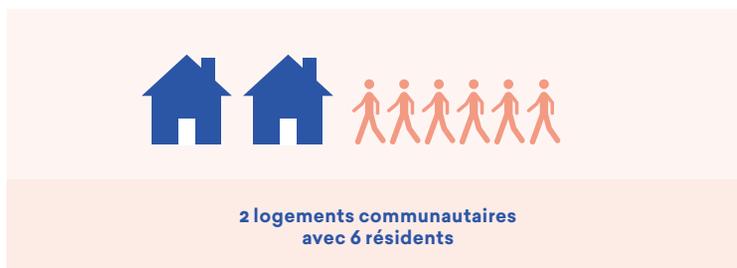
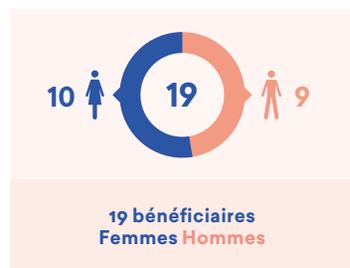
Résidences pour personnes en emploi adapté



Résidences pour personnes n'exerçant plus d'activité professionnelle



Service d'accompagnement à la vie indépendante







Endrit, Jonathan, Karima, Séverine, Davide et Sabrina de l'École Sgipa.

secteur école

première rentrée à l'école sgipa

18

Marc Chapelle
Directeur du secteur École
Fondation Sgipa

Le 28 août 2017, l'École Sgipa ouvre ses portes pour la première fois. Née du regroupement du Cisp et du Cefi – les deux anciennes entités du secteur École de la Sgipa –, cette nouvelle école s'est organisée de façon à mieux accompagner les élèves accueillis dans la construction de leur projet professionnel.

Organisée en 3 cycles successifs et deux filières, l'École Sgipa doit permettre à chaque élève de suivre une trajectoire au plus près de ses besoins et de ses compétences, dans la logique de l'école inclusive qui veut que ce soit la structure qui s'adapte aux besoins de l'élève et non l'inverse. Dans chacun des cycles se côtoient aujourd'hui des élèves aux profils différents, ceux de la filière formation professionnelle et ceux de la filière intégration professionnelle. Par le passé, ils étaient séparés en deux entités sur la base de leurs difficultés et de leurs perspectives professionnelles, le Cisp conduisant vers les ateliers de production adaptée et le Cefi vers la formation professionnelle. Aujourd'hui, dans une même classe, on peut trouver des élèves des deux filières.

Découvrir l'autre

Rassembler des élèves dont la plupart ont des parcours scolaires tumultueux, était un pari audacieux et suscitait chez les professionnels des inquiétudes. En effet, durant les premières semaines, les élèves se sont regardés avec une certaine curiosité et ne se sont pas facilement mêlés les uns aux autres. Les différentes équipes en place ont énormément travaillé autour de la tolérance, du respect et de la différence et cet effort s'est révélé efficace, puisqu'à ce jour aucune tension particulière entre ces deux populations n'a émergé. Bien sûr, cette démarche doit se poursuivre et il appartient à tout en chacun de rester vigilant sur de possibles dérapages.

Intégrer la différence

Le contact avec des élèves aux comportements plus adolescents a eu un impact très positif sur des élèves ayant plus de difficultés, les sortant de leur zone de confort et les poussant à mûrir plus rapidement. Par exemple, l'encadrement des repas de midi pour les élèves des cycles 2 et 3 n'étant pas systématique, seul un tiers des élèves qui étaient auparavant affectés au Cisp en ont finalement profité sur demande de leurs parents. Une grande majorité d'entre eux d'ailleurs à contrecœur. Aujourd'hui, ils ne sont plus que 4 sur 27 à en bénéficier, les autres ayant tous réussi à convaincre leurs parents qu'ils étaient suffisamment autonomes pour se débrouiller seuls pendant la pause de midi.

Accepter la différence

Il reste encore des défis à relever, comme la notion évoquée par certains encadrants de la « stigmatisation » que ressentiraient certains élèves au contact de camarades plus handicapés qu'eux, qui leur renverrait une image négative de leur propre personne. Aussi, le travail que le secteur École effectue depuis de longues années autour de l'estime de soi, affectée par un parcours scolaire très souvent chaotique, constitué d'épisodes de frustration et d'une succession d'événements traumatisants, doit être encore renforcé (lire interview ci-après). Il appartient également à la Sgipa de travailler sur son image, afin que celle-ci ne soit pas associée au seul « handicap mental » et que chacun puisse y trouver sa place.

secteur école : sur le terrain

rentrée 2017

Lors de la rentrée 2017, le 28 août, 122 élèves ont pu découvrir l'École Sgipa et son nouveau cursus en 3 cycles et 2 filières (intégration et formation professionnelle). Sur le modèle de l'école inclusive, les profils des élèves sont mélangés dans les différentes classes. Un changement pour beaucoup, car les élèves étaient séparés selon leur orientation professionnelle jusqu'en juin 2017, et leur affectation géographique entre les sites de Carouge et de Conches était figée (Conches accueillait une institution et Carouge une autre, alors qu'aujourd'hui Conches reçoit le cycle 1 et Carouge les cycles 2 et 3). Ainsi, de nombreux élèves ont changé de camarades et de lieux de cours. Un élève et la doyenne du cycle 3 nous racontent cette première année « test » pour l'ensemble de l'école. La nouveauté a dû être intégrée par les élèves comme les enseignants...

Rencontre avec Endrit Regjepi, élève en filière intégration professionnelle au cycle 3 de l'École Sgipa

Comment avez-vous vécu la première rentrée de l'École Sgipa ?

Endrit Regjepi: Au début, je n'étais pas sûr et stressé, car j'ai peur du changement. En plus, j'ai aussi changé de lieu de cours (Endrit est passé du site de Conches à celui de Carouge, ndlr). Après j'ai rencontré un ami qui m'a mis en confiance, car j'étais timide. Maintenant, je vis bien cette situation, j'ai bon cœur.

Qu'est-ce que vous attendez de l'École Sgipa ?

J'attends que l'école puisse nous aider dans nos difficultés pour qu'on se sente plus exister, moins à côté de la plaque. On est comme une grande famille. Des fois, quand on fait trop de bruit, la doyenne nous remet en place (rires, ndlr). Mais je me sens super bien. Quand on va partir, on ne va jamais oublier tous les moments qu'on a passés ensemble. Quand on arrive, on est seul, après on se lie.

**Que pensez-vous du nouveau nom
École Sgipa ?**

Ça pourrait aider les enfants comme nous à monter un projet professionnel, car nous n'avons pas beaucoup d'écoles adaptées à nous.

**En quoi consiste le projet professionnel
que vous préparez à l'École Sgipa ?**

Le projet professionnel, c'est ton avenir, ce que tu veux faire plus tard. C'est ton rêve où tu donnes tout ce que tu as. Je travaille mon projet autour de l'aide à la personne, car j'aime bien aider les gens. Je sais que je dois aller en atelier de production adaptée. J'aime bien, on travaille avec la force. Mais j'aimerais un jour devenir physio. C'est difficile, mais il ne faut jamais abandonner. Nous avons beaucoup de capacités, il faut persévérer.

*« Quand on arrive,
on est seul,
après on se lie. »*

Endrit Regjepi et Marianne Béguin.



Comment avez-vous vécu la première rentrée de l'École Sgipa ?

Nous avons déménagé de la Villa au Pavillon (les deux bâtiments se trouvent au 100 route de Veyrier à Carouge, la Villa étant une ancienne maison de maître et le Pavillon, une structure provisoire, ndlr). De plus, le cycle 3 est dispersé sur 3 sites dans Carouge avec deux classes à la Marbrerie et une autre dans l'école primaire de Jacques-Dalphin, en plus du Pavillon à la route de Veyrier. Il a fallu investir ces lieux. Après une appréhension négative, les élèves se sont appropriés le Pavillon. Nous avons créé une salle polyvalente et un coin thé. Nous essayons d'animer le plus possible les locaux. Après la mise en place organisationnelle, j'ai appris à découvrir des élèves que je connaissais peu (filière intégration professionnelle, ndlr), non sans un peu d'inquiétude.

«Je me suis intéressée aux ateliers de production adaptée de la Sgipa vers lesquels nous dirigeons les élèves en filière intégration.»

Qu'est-ce qui a changé depuis le regroupement du Cisp et du Cefi en une seule école ?

L'intégration de deux filières, l'une axée sur la formation professionnelle et l'autre sur l'intégration professionnelle, a amené un vrai changement. Ce n'était pas simple d'apprendre à connaître des élèves avec des nouveaux profils. Je me suis intéressée aux ateliers de production adaptée de la Sgipa vers lesquels nous dirigeons les élèves en filière intégration. Faire cohabiter tout le monde par des activités communes a aussi été un vrai défi. Quand on se connaît, on se respecte plus... Pour arriver à créer un esprit de groupe, nous avons préparé un voyage à Rome avec tout le cycle 3. Les élèves sont contents des projets qui se construisent.

Que pensez-vous du nouveau nom École Sgipa ?

Au départ, nous souhaitions baptiser la nouvelle école au nom de Raymond Uldry, le fondateur de la Sgipa. Mais entre temps, ce nom a été choisi pour baptiser la nouvelle École de Commerce du Département de l'instruction publique. Quand la direction a choisi le nom «École Sgipa», je me suis dit que ça allait être difficile pour certains élèves. Mais au final, je trouve cela plutôt bien, car nous faisons partie de la Sgipa. Par contre, nous devons encore nous reprendre sans cesse à ne plus utiliser les termes Cisp et Cefi, les deux anciennes entités du secteur École (rires).

Qu'est-ce que vous attendez des élèves ?

J'espère qu'ils trouvent le domaine professionnel qui leur convient le mieux. Ce n'est pas toujours évident, et ce pour les élèves des deux filières (intégration et formation professionnelle ndlr), car le panel de métier qui leur est accessible est limité. J'attends également qu'ils acquièrent de la maturité avant de rentrer dans la vie active. Ils doivent avoir un comportement correct dans la rue, car c'est l'image que l'on donne aux autres qui fait l'École Sgipa.



Christophe Chevey, collaborateur en emploi adapté.

secteur ateliers

une activité professionnelle accompagnée

22

L'intégration professionnelle au sein des ateliers de production adaptée de la Sgipa comprend des soutiens psychologiques et physiques. Chaque atelier bénéficie de l'accompagnement d'un psychologue attitré, ainsi que d'activités sportives encadrées par deux professeurs d'éducation physique.

Le travail dans les ateliers de la Sgipa est adapté au profil des bénéficiaires qui présentent des déficiences intellectuelles légères à moyennes. Cette production adaptée trouve son application dans la sélection, l'organisation, l'aménagement et l'encadrement des postes de travail proposés. Afin que l'intégration professionnelle se déroule le mieux possible, le bien-être physique et psychique des collaborateurs en emploi adapté s'avère primordial. Psychologues et maîtres d'éducation physique complètent l'encadrement professionnel et font ainsi partie intégrante de la vie des ateliers. La Sgipa est d'ailleurs l'une des seules institutions à fournir de telles prestations autour des ateliers et ce, depuis ses débuts dans les années 60.

Sport pour tous

L'activité physique étant un enjeu important pour la santé de tous, la Sgipa met à disposition des collaborateurs en emploi adapté des prestations d'activités sportives et de psychomotricité, en salle, en extérieur et en piscine. Les maîtres d'éducation physique, titulaires d'un diplôme fédéral pour l'enseignement du sport ou d'un titre jugé équivalent, doivent par le biais d'approches pédagogiques adaptées, contribuer au processus de développement de la personnalité et des aptitudes physiques des bénéficiaires de l'institution, de manière à favoriser la progression et le maintien de leurs apprentissages. Dans cette perspective, ils développent ensemble des programmes qui prennent en compte la nature du handicap et les besoins du groupe, en réalisant

des activités physiques et/ou sportives graduées, diversifiées et bénéfiques pour tous. Le choix des méthodes et les outils d'enseignement sont adaptés aux particularités et aux besoins spécifiques des bénéficiaires.

Baromètre de l'adaptation

La mission des psychologues des ateliers de la Sgipa est d'assurer l'orientation et le suivi psychologique des collaborateurs en emploi adapté dans le cadre de leur vie professionnelle. En premier lieu, ils participent à l'étude des candidatures et au processus d'admission dans les ateliers en collaboration l'École Sgipa. Lorsque l'intégration en atelier semble adaptée aux besoins du futur travailleur, un stage est organisé pour s'assurer de l'adéquation entre le lieu choisi et les compétences de la personne. Si le stage est positif, l'intégration peut se concrétiser

et la personne débute sa vie active. S'il est négatif, un autre stage est proposé en tenant compte de la première expérience pour diriger la personne vers l'atelier le plus adéquat possible.

Une fois le collaborateur en emploi adapté engagé, les psychologues veillent à maintenir la meilleure adéquation possible entre le contexte de travail et l'évolution du travailleur tout au long du parcours professionnel en atelier. Si nécessaire, ils évaluent l'opportunité de changer de lieu de travail, voire d'institution. Les psychologues collaborent chaque semaine avec les équipes des ateliers et régulièrement avec les familles ainsi que les services partenaires. Chaque travailleur bénéficie d'un suivi et de la possibilité de s'entretenir individuellement avec le psychologue.

secteur ateliers : sur le terrain

les psychologues

L'équipe des psychologues des ateliers en emploi adapté est composée de cinq femmes, qui se partagent la supervision des 238 collaborateurs en emploi adapté des 17 ateliers de la Sgipa. Chaque psychologue suit entre 70 et 80 personnes réparties sur 5 ateliers. Elle participe à la vie de l'atelier en collaboration avec les encadrants et est intégrée tant sur le plan professionnel que sur celui des loisirs et sorties diverses. Un travailleur et deux psychologues nous racontent comment se déroulent leurs échanges.

Robin Lombard, collaborateur en emploi adapté dans le domaine de l'horticulture

Qu'est-ce que la psychologue apporte à votre vie professionnelle ?

Robin Lombard : La psychologue m'aide dans beaucoup de situations avec mes collègues. C'est important. Le lundi matin, lors du groupe de discussion avec tout l'atelier, on raconte ce qui s'est passé durant la semaine au travail. On parle des relations avec les collègues qui n'écoutent pas vraiment les consignes. Cela m'apporte de la sérénité.

Comment se passe votre vie professionnelle ?

Je suis très épanoui. J'aime être sur le tracteur, dehors dans la nature. Ce n'est pas un travail trop fatiguant.

«Les groupes de discussion m'apportent de la sérénité.»



Romain Lombard sur son tracteur.



Quel type de suivi la psychologue effectue-t-elle avec les collaborateurs en emploi adapté ?

Flavia Torriani: Dans un cadre confidentiel, un espace de parole est proposé à chacun. La psychologue voit ainsi chaque collaborateur individuellement à raison d'un rendez-vous par mois environ (cette fréquence est une moyenne, certains demandant plus de rendez-vous et d'autres aucun, ndlr). Lors de ces séances, elle évalue son état clinique. Elle participe à la réflexion sur un projet de vie. La psychologue soutient la personne dans les moments de crise, de rupture, de deuil ou de conflit. Elle effectue également un travail d'introspection en lien avec ses difficultés.

entre les collaborateurs en emploi adapté et les maîtres par la tenue régulière d'un groupe de discussion dans la plupart des ateliers. Dans un cadre de confiance, cet espace de parole permet l'expression des conflits et leur gestion. Nombre de discussions traitent de difficultés relationnelles au sein de l'atelier. Souvent les travailleurs n'arrivent pas à exprimer leur mal-être avec des mots et il se traduit par des provocations. La psychologue varie ainsi les pistes de travail, en utilisant le jeu par exemple, pour que chacun puisse exprimer ce qu'il ressent.

Existe-t-il une formation spécifique pour s'occuper de personnes avec déficiences intellectuelles ?

Flavia Torriani: Il existe une formation de base en psychologie clinique et les compétences spécifiques au domaine du handicap mental s'acquièrent par des formations ultérieures, des formations continues et l'expérience professionnelle.

Quelle est la limite d'action du psychologue en atelier ?

Sonia Di Capua: Il ne s'agit pas d'une thérapie individuelle ou de groupe. Ce travail tend à permettre l'émergence d'effets thérapeutiques. Dès qu'un travail plus profond s'avère nécessaire pour la personne, nous proposons un suivi extérieur. Nous pouvons proposer également des conseils et recommandations, dont la teneur tient compte du respect des cadres légaux, familiaux et institutionnels.

Comment se passe le suivi au sein de l'atelier ?

Sonia Di Capua: Partie intégrante de l'atelier, la psychologue participe aux colloques avec les encadrants, aux fêtes et parfois à certaines sorties. Elle favorise une communication

Dans un cadre confidentiel, un espace de parole est proposé à chacun. La psychologue voit ainsi chaque collaborateur individuellement à raison d'un rendez-vous par mois environ



l'éducation physique

L'équipe des maîtres d'éducation physique des ateliers de production adaptée est composée de 8 femmes et hommes, qui se partagent la prise en charge des collaborateurs en emploi adapté des 17 ateliers de la Sgipa. Chaque collaborateur bénéficie d'un cours d'éducation physique hebdomadaire par atelier associant activités de gymnastique et piscine au siège de la Sgipa à Conches (le site possède une piscine et une salle de sport). Les maîtres de gym participent au bon fonctionnement des ateliers et sont également intégrés lors de loisirs et sorties diverses. Chaque année, ils organisent une journée sportive à thème, qui nécessite un entraînement durant plusieurs semaines. Cet événement permet aux collaborateurs en emploi adapté d'aborder plus spécifiquement un sport ou de découvrir une nouvelle activité telle que les arts du cirque. La journée se termine par une chorégraphie géante et une disco, qui ravit tous les participants. Une travailleuse et une maîtresse d'éducation physique nous parlent de leurs échanges sportifs.

Nicoletta Frongillo, collaboratrice en emploi adapté dans les domaines de la mécanique, du conditionnement, du montage et de l'horticulture

Qu'appréciez-vous dans les cours de gym ?

Nicoletta Frongillo: J'aime tout dans le sport. J'ai la danse dans la peau depuis petite! J'ai aussi fait des cours de step en dehors de la Sgipa, mais je me retrouvais souvent seule. Ici, je peux faire du sport avec mes amis et j'aime bien les profs. J'apprécie les cours de gym et de piscine avec des exercices. J'aime aussi expliquer aux autres et faire des démonstrations de sport aux parents comme à la soirée d'atelier.

Qu'est-ce que vous apportent les leçons ?

Ça fait du bien pour le corps et les jambes. Au sein du groupe, on a travaillé à se respecter les uns, les autres, c'est important.

Franziska Maurer, maîtresse d'éducation physique

Comment se déroule un cours de gym pour les ateliers de la Sgipa ?

Franziska Maurer: Chaque semaine, l'équipe enseignante d'éducation physique prépare les cours autour d'un thème. Le but de ces classes est de maintenir l'état physique, de ne pas perdre l'identité corporelle. Le travail est axé autour de la posture dans le contexte professionnel avec une partie ludique. Ainsi les cours de gym débutent par un échauffement, des exercices, puis ensuite une partie ludique. Les bénéficiaires n'acquièrent pas tous facilement les règles des jeux proposés, alors parfois nous les adaptons en fonction des capacités de chacun. La deuxième partie du cours se déroule en piscine, où nous pratiquons de l'aquagym et divers jeux.

Comment adapter la gymnastique à des personnes avec déficiences intellectuelles ?

Les maîtres d'éducation physique sont formés en éducation physique adaptée. Mais ce n'est pas tout... Dans le contexte des cours de sport, les conflits ressortent plus car les collaborateurs en emploi adapté se retrouvent dans des situations pas toujours évidentes d'un point de vue physique et mental. Il faut alors parfois gérer le déroulement des classes en fonction de l'état d'esprit des participants. Chaque cours est donné par deux professeurs qui doivent travailler la confiance avec les travailleurs. Cette confiance passe par le toucher et le respect mutuel. Pratiquer les exercices en binôme permet d'évaluer les niveaux et de faire accepter les différences de chacun. Les cours de piscine permettent également de minimiser les écarts, car dans l'eau, le handicap est moins perceptible. En fin de compte, le groupe doit apprendre à travailler avec les plus forts comme les plus faibles.



Inauguré en janvier 2018, le chalet des Corbilletes abrite un logement communautaire de la Sgipa.

secteur hébergements

vivre de façon indépendante

28

Jean Yves Vaumoron
Directeur du secteur Hébergements
Fondation Sgipa

Nombreuses sont les personnes avec déficiences intellectuelles qui souhaitent vivre de manière indépendante dans leur propre appartement. Le service d'accompagnement à la vie indépendante offre un encadrement favorisant cette autonomie et développe l'ouverture de nouvelles structures.

La Sgipa a été la première institution genevoise à offrir des prestations à domicile en 1981 et l'accompagnement à la vie indépendante reste aujourd'hui un axe majeur dans la prise en charge. Pour répondre à la demande croissante d'un suivi à domicile, trois appartements communautaires ont été ouverts, qui peuvent accueillir actuellement 9 bénéficiaires. Ces structures offrent une véritable réponse à la fois comme lieu d'apprentissage, mais aussi comme porte d'accès à une vie plus autonome.

Un accompagnement adapté

L'équipe éducative du Service d'accompagnement à la vie indépendante intervient régulièrement au domicile des bénéficiaires, pour les aider dans l'organisation de leur vie

quotidienne et les soutenir dans les difficultés qu'ils rencontrent. Certains vivent dans un appartement communautaire de la Sgipa, d'autres dans leur propre logement. Une évaluation préalable pour identifier les attentes, les besoins et les capacités, est effectuée pour chaque personne. Elle permet de définir le niveau d'autonomie de chacun dans différents domaines, comme la santé, la vie quotidienne, l'insertion sociale ou professionnelle, et de délivrer les prestations nécessaires pour que la personne puisse vivre dans son appartement. Chaque bénéficiaire est systématiquement associé à la conception et à la mise en œuvre de son projet. Sa participation est essentielle et s'inscrit dans un principe d'autodétermination et de responsabilisation.

Le service d'accompagnement à la vie indépendante a pour mission d'accompagner les bénéficiaires dans l'organisation de leur vie quotidienne.

Un chemin évolutif

Des synergies se sont créées entre les résidences de la Sgipa et le service d'accompagnement, dans le but de permettre aux résidents qui le désirent, d'accéder à plus d'autonomie et d'indépendance. Depuis 2016, quatre personnes ont ainsi quitté leur résidence collective pour intégrer les appartements communautaires. Les apprentissages effectués lors des étapes intermédiaires sont essentiels et favorisent l'apprentissage de la vie indépendante.

Toutes les personnes suivies par le service, souhaitent vivre dans leur propre lieu de vie. L'équipe éducative leur offre une réelle opportunité d'intégration tout en bénéficiant de l'accompagnement nécessaire à leurs besoins. Chacun pilote sa vie comme il l'entend et est soutenu là où il veut vivre. L'objectif reste le maintien, autant que possible, en milieu ordinaire.

Les 4 axes essentiels de l'accompagnement à la vie indépendante



Adapter l'accompagnement de la personne à ses besoins et ses demandes.



Accompagner la personne dans le maintien et le développement de son réseau social et familial.



Accompagner la personne à maintenir, retrouver ou développer ses compétences sur le plan social, affectif et relationnel.



Accompagner la personne dans tous les actes pratiques de la vie quotidienne.

accompagnement à domicile

L'équipe éducative du Service d'accompagnement à la vie indépendante soutient actuellement 24 bénéficiaires dans leur projet de vie. Elle assure un suivi auprès des personnes vivant dans un appartement communautaire de la Sgipa ou dans leur propre logement. Le service apporte une aide sur les nombreux aspects de la vie courante tels que la gestion financière, la vie sociale, l'alimentation, la gestion de l'appartement ou le suivi médical. Une bénéficiaire et deux éducatrices nous détaillent leurs échanges.

Vaniza Tavares de Brito, collaboratrice en emploi adapté à l'atelier Migros, suivie par le Service d'accompagnement à la vie indépendante

différentes choses. Je leur explique ce que j'aimerais améliorer dans mon quotidien, comme mon alimentation, mes prises de rendez-vous médicaux, l'utilisation d'internet ou la gestion de mon budget. Avec ma sœur, on n'avale que des cochonneries. À notre demande, les éducatrices nous ont appris à manger et cuisiner des fruits et légumes que l'on ne connaissait pas. J'ai tendance à dépenser mon argent, j'ai donc besoin d'aide pour gérer le budget. L'équipe éducative me soutient également dans mes projets de loisirs. Comme j'aime faire des voyages pour découvrir d'autres personnes, je pars cet été en croisière sans ma sœur, avec la Fondation Serei. C'est un défi car je pars en vacances avec des personnes que je ne connais pas. Ça me permettra d'avoir mon indépendance.

Comment êtes-vous entrée au Service d'accompagnement à la vie indépendante ?

Vaniza de Brito: J'habite seule avec ma sœur jumelle depuis plusieurs années et on a fait une première demande avec ma mère, que nous avons retirée. En effet, elle a finalement souhaité continuer à s'occuper de nous. C'est l'année dernière que j'ai reformulé une demande via l'atelier adapté de la Migros, où je travaille.

Comment l'équipe éducative vous aide-t-elle dans le quotidien ?

Il y a deux éducatrices qui me suivent dont Marie (lire interview ci-après). Lors de nos rendez-vous chaque semaine, on parle de

Qu'est-ce que vous apporte le suivi par le Service d'accompagnement ?

Pour être au Service d'accompagnement, il faut être motivée, avoir des objectifs. Ce n'est pas une prison, il faut juste bien poser nos besoins avec l'équipe. Mon objectif principal est d'habiter seule, sans ma sœur. Quand on est jumelles, on se voit tout le temps, on est très proches. Au début, je ne voulais pas faire le pas, mais maintenant je me sens prête et elle aussi. Je me suis dit que ce serait mieux pour moi. Si on se sépare, on aura plus de choses à se dire, plus de plaisir à se voir. Ça va être difficile au début. Grâce au stage en appartement (Pro Infirmis met à disposition deux appartements Tremplin à Carouge pour des stages, ndr) et à l'aide des éducatrices, je me suis découverte moi-même. Je fais plein de choses seule, et j'ai des capacités.



Marie Schneider, Vaniza Tavares de Brito et Stéphanie Gallo

**Stéphanie Gallo et Marie Schnider,
éducatrices au Service
d'accompagnement à la
vie indépendante**

Comment peut-on bénéficier des prestations du Service d'accompagnement ?

Marie Schnider: Le service est destiné à des adultes avec déficiences intellectuelles au bénéfice de l'assurance-invalidité, qui vivent seuls dans leur propre appartement, ou qui souhaitent rejoindre un appartement communautaire de la Sgipa. La demande doit d'abord passer par la Commission cantonale d'indication. En ce qui concerne les bénéficiaires de la Sgipa, la personne intéressée s'adresse en général aux psychologues du secteur Ateliers¹. Les demandeurs provenant d'institutions externes sont référés via un parent, un curateur ou une structure aidante. Nous traitons ensuite les dossiers de candidature, qui comportent un questionnaire détaillé pour évaluer l'autonomie de la personne. Nous devons nous assurer qu'elle peut vivre seule en toute sécurité et identifier le niveau d'encadrement requis. La motivation est un point important, car le besoin doit émaner du demandeur. En fonction de l'étude du dossier, la personne peut être admise dans un appartement communautaire et bénéficiaire de notre suivi, ou dans un appartement rattaché à une résidence de la Sgipa et être encadrée par l'équipe de la résidence.

Quelle est la différence de suivi entre les personnes qui vivent dans leur propre logement ou celles qui vivent en appartement communautaire ?

Stéphanie Gallo: Les personnes qui habitent seules, doivent déjà posséder leur propre logement avant d'entrer dans notre service. Elles sont suivies en moyenne une heure par semaine par un voire deux éducateurs en coréférence. Quant aux personnes vivant dans un appartement communautaire de la Sgipa, elles vivent en colocation avec généralement 3 personnes et bénéficient d'un suivi plus appuyé d'une heure quotidienne par plusieurs personnes de l'équipe, chaque colocataire ayant un éducateur référent. Sur place, on intervient sur la confection des repas, la vie en communauté et le maintien de l'appartement. Il peut y avoir des

passerelles entre les différents types de prestation: le logement communautaire pouvant être un tremplin vers la vie indépendante ou, à l'inverse, un passage vers la vie communautaire pour une personne ne souhaitant plus vivre dans son propre appartement.

En quoi consiste le suivi à proprement dit ?

Marie Schnider: Il s'agit d'un suivi individualisé adapté aux besoins de chaque bénéficiaire, pour faciliter leur quotidien. Pour ce faire, nous travaillons sur 5 axes: la santé, le travail, le réseau/la famille, les loisirs et le budget. Les personnes encadrées ont des besoins spécifiques en lien avec ces domaines, que nous traitons lors de nos rendez-vous. Nous proposons également des rencontres avec l'ensemble des bénéficiaires un soir par mois. Ces sorties peuvent se faire autour d'un bowling, d'un billard ou d'un pique-nique. Les frais encourus sont à la charge des participants. Nous organisons également des soirées d'information à thème. Nous avons ainsi abordé la sécurité en appartement, la rencontre amoureuse et prochainement les dangers d'internet à la demande de Vaniza (interview ci-avant, ndlr). Il y a encore deux soirées importantes dans l'année pour les bénéficiaires: la soirée des représentants légaux et la fête de Noël.

Quels sont les enjeux liés à une telle prise en charge ?

Stéphanie Gallo: Nous sommes un service de prestations, qui dépend de la curatelle en place pour la plupart des bénéficiaires. Lors d'une curatelle de portée générale, nous jouons le rôle d'intermédiaire pour le Service de protection de l'adulte, qui prend les décisions finales, ce qui limite notre champ d'action. Nous devons aussi nous restreindre dans les axes que nous traitons pour ne pas créer des besoins supplémentaires pour la personne. Le bénéficiaire doit rester indépendant, nous ne devons pas nous rendre indispensables dans son quotidien. Il est nécessaire de collaborer avec le réseau, d'autant que chaque éducateur travaille seul sur le terrain. Cela peut passer par une collaboration avec des services d'aide à domicile pour les repas ou le ménage par exemple.



Blerina Islami, collaboratrice en emploi adapté.



exercice 2017

Iris Currat
Directrice administrative et financière
Fondation Sgipa

Les charges ordinaires d'exploitation de l'exercice s'élèvent à 29,3 millions de francs, dont 5,5 millions de francs pour le secteur École (bénéficiaires mineurs) et 23,8 millions de francs pour les secteurs Ateliers et Hébergements (bénéficiaires majeurs).

Le montant des subventions cantonales (monétaires et non monétaires) octroyées par le Département de l'instruction publique, de la culture et du sport (DIP) et le Département de l'emploi, des affaires sociales et de la santé (DEAS) a été de 23,2 millions de francs, somme qui couvre 79,1% des charges d'exploitation.

Les charges restantes ont été financées par les produits du travail des ateliers, les pensions, les frais d'écolage et de repas facturés, ainsi qu'une contribution de l'assurance-invalidité (AI).

Le résultat d'exploitation de l'exercice 2017 présente un déficit de CHF 19'086.87 (CHF 198'356.68 en 2016). Cependant, les charges et produits hors exploitation, dont un complément de subvention pour l'exercice

2016 de CHF 337'892.20, permettent de boucler l'exercice avec un excédent de CHF 228'807.44.

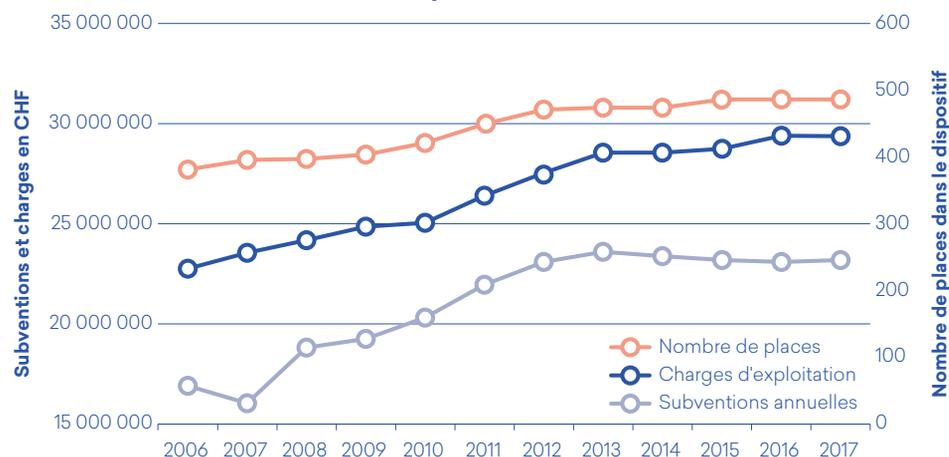
Avec l'exercice 2017, s'achève également la période couverte par le contrat de prestations 2014-2017.

La Sgipa bénéficie chaque année d'importantes aides non monétaires grâce à ses partenariats. Les entreprises Firmenich, Migros Genève, Pélichet, Planzer, SIG ainsi que l'Association genevoise de parents et amis des bénéficiaires de la Sgipa (Agepa), mettent des locaux et des équipements à disposition de la Fondation à des conditions très favorables.

L'ensemble de ces aides représente des économies considérables pour l'institution.

La totalité des dons et fonds reçus ont été affectés à des activités ou des aménagements en faveur des bénéficiaires. La Sgipa remercie l'ensemble de ses partenaires et donateurs pour leur soutien et leur générosité.

Évolution des charges, subventions et nombre de places de 2006 à 2017



ACTIF	31.12.2017	31.12.2016
Liquidités		
Caisses, Postes, Banques	2 465 717.07	2 599 666.37
Banque cash pooling - État de Genève	8 852 780.00	8 763 510.96
	11 318 497.07	11 363 177.33
Débiteurs		
Subventions à recevoir	383 505.50	113 170.00
Débiteurs divers	757 184.25	896 784.80
	1 140 689.75	1 009 954.80
Stock de marchandises ateliers protégés	10 500.00	8 000.00
Compte de régularisation actifs	82 737.28	27 626.35
TOTAL ACTIF CIRCULANT	12 552 424.10	12 408 758.48
Immobilisations		
Immeubles	7 740 121.25	7 433 091.35
Immobilisations corporelles	1 100 297.39	1 251 685.69
Immobilisations financières	161 676.10	161 670.05
TOTAL ACTIF IMMOBILISE	9 002 094.74	8 846 447.09
TOTAL DE L'ACTIF	21 554 518.84	21 255 205.57
PASSIF	31.12.2017	31.12.2016
Fonds étrangers à court terme		
Créanciers divers et fournisseurs	730 668.70	592 353.01
Créanciers résidents	324 117.88	403 155.95
Dettes envers l'État de Genève	520 319.80	546 109.55
État de Genève, part du résultat à restituer 2014-2017	767 515.96	0.00
Comptes de régularisation passif	90 994.00	45 105.40
	2 433 616.34	1 586 723.91
Fonds étrangers à long terme		
Subventions d'investissement	189 378.50	216 412.55
Créancier État de Genève 2014-2017	0.00	586 931.37
	189 378.50	803 343.92
TOTAL FONDS ETRANGERS	2 622 994.84	2 390 067.83
Fonds affectés		
Fonds affectés	159 063.00	128 275.25
Fonds affectés pour travaux immeubles	0.00	12 624.35
TOTAL FONDS AFFECTES	159 063.00	140 899.60
Capitaux propres		
Capital de dotation	5 914 100.26	5 914 100.26
Capital lié	1 689 517.45	1 698 093.50
Réserve issue des résultats reportés	11 112 044.38	11 137 176.34
Résultat de l'exercice après répartition	56 798.91	-25 131.96
TOTAL CAPITAUX PROPRES	18 772 461.00	18 724 238.14
TOTAL DU PASSIF	21 554 518.84	21 255 205.57

PRODUITS	2017	2016
Subventions		
Subventions ordinaires de fonctionnement	22 998 913.00	22 854 200.00
Participation cantonale aux emplois (EDS & ARE)	147 086.10	177 430.30
Produits différés sur subventions d'investissement	53 188.90	53 812.60
Prestations AI	113 590.00	188 510.00
Revenus des pensions	3 619 106.60	3 566 014.65
Ecolage, participation aux repas et aux camps	433 328.15	448 746.65
Produit du travail des ateliers protégés et divers	1 617 128.15	1 759 582.65
Locations, intérêts, recettes diverses	188 393.07	143 802.15
Dons	1 350.00	1 890.00
TOTAL DES PRODUITS	29 172 083.97	29 193 989.00

CHARGES	2017	2016
Salaires, charges sociales, formation du personnel	21 867 624.66	21 922 101.60
Salaires, charges sociales personnes handicapées	1 550 435.21	1 537 188.05
Besoins médicaux	9 529.06	11 382.89
Alimentation	1 184 786.10	1 185 164.74
Ménage, entretiens et réparations divers	803 834.98	824 672.99
Loyers	1 834 873.80	1 829 445.70
Frais d'utilisation des installations	91 301.43	81 255.81
Eau et énergie	373 430.40	372 782.75
Matériel scolaire, de loisirs, camps et excursions	277 494.90	316 229.03
Bureau et administration	275 803.82	286 780.37
Frais informatiques, entretien logiciels	215 459.42	85 767.21
Outillage et matériel pour ateliers protégés	173 015.45	165 558.26
Autres charges d'exploitation	260 862.00	306 713.70
TOTAL DES CHARGES	28 918 451.23	28 925 043.10

Amortissements	444 719.61	467 302.58
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	-191 086.87	-198 356.68

Produits financiers	6.05	6.05
Charges financières	(5 033.59)	(45 160.40)
RÉSULTAT FINANCIER	(5 027.54)	(45 154.35)

Charges et produits hors exploitation	2 042.90	(28 411.00)
Charges et produits sur exercices antérieurs	3 005.15	127 358.30
Subvention DEAS/DIP rétroactive 2016	337 892.20	0.00
Résultat sur variation des fonds	26 164.35	24 754.65
Dissolution/(Attribution) de provisions	55 817.25	5 850.00
	424 921.85	129 551.95

RÉSULTAT DE L'EXERCICE AVANT RÉPARTITION	228 807.44	(113 959.08)
---	-------------------	---------------------

./. Part revenant à l'état de Genève	(180 584.59)	88 827.12
--------------------------------------	--------------	-----------

RÉSULTAT DE L'EXERCICE APRÈS RÉPARTITION	48 222.85	(25 131.96)
---	------------------	--------------------

Utilisation du capital lié	8 576.06	0.00
----------------------------	----------	------

RÉSULTAT FINAL DE L'EXERCICE	56 798.91	(25 131.96)
-------------------------------------	------------------	--------------------

**Rapport de l'organe de révision
au Conseil de Fondation de la
FONDATION SGIPA**

CHENE-BOUGERIES

Genève, le 12 avril 2018

En notre qualité d'organe de révision, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la Fondation SGIPA, comprenant le bilan, le compte de résultat, les notes aux comptes annuels, le tableau de financement, les tableaux de variation des capitaux propres et des fonds affectés, le tableau de suivi des résultats et l'annexe, pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017.

Responsabilité du Conseil

La responsabilité de l'établissement des comptes annuels, conformément aux dispositions légales et aux statuts, incombe au Conseil de Fondation. Cette responsabilité comprend la conception, la mise en place et le maintien d'un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels afin que ceux-ci ne contiennent pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs. En outre, le Conseil de Fondation est responsable du choix et de l'application de méthodes comptables appropriées, ainsi que des estimations comptables adéquates.

Responsabilité de l'organe de révision

Notre responsabilité consiste, sur la base de notre audit, à exprimer une opinion sur les comptes annuels. Nous avons effectué notre audit conformément à la loi suisse et aux normes d'audit suisses (NAS). Ces normes requièrent de planifier et réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les comptes annuels ne contiennent pas d'anomalies significatives.

Un audit inclut la mise en œuvre de procédures d'audit en vue de recueillir des éléments probants concernant les valeurs et les informations fournies dans les comptes annuels. Le choix des procédures d'audit relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation des risques que les comptes annuels puissent contenir des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

Lors de l'évaluation de ces risques, l'auditeur prend en compte le système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, pour définir les procédures d'audit adaptées aux circonstances, et non pas dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité de celui-ci.



GENEVA GROUP INTERNATIONAL
EXPERT REVISEUR AGRÉÉ ASIR ET MEMBRE

Un audit comprend, en outre, une évaluation de l'adéquation des méthodes comptables appliquées, du caractère plausible des estimations comptables effectuées ainsi qu'une appréciation de la présentation des comptes annuels dans leur ensemble. Nous estimons que les éléments probants recueillis constituent une base suffisante et adéquate pour former notre opinion d'audit.

Opinion d'audit

Selon notre appréciation, les comptes annuels pour l'exercice arrêté au 31 décembre 2017 donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et des résultats, en conformité avec les normes Swiss GAAP RPC.

Ils sont conformes à la loi suisse (CC, CO), aux statuts et aux dispositions cantonales spécifiques en relation avec l'exploitation et le subventionnement des EPH (LGAF, LSurv, LIAF, LIPH, REEF, directives étatiques et recommandations RPC, en particulier RPC 21).

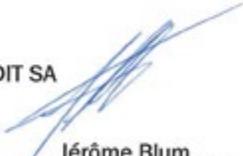
Rapport sur d'autres dispositions légales

Nous attestons que nous remplissons les exigences légales d'agrément conformément à la loi sur la surveillance de la révision (LSR) et d'indépendance (art.728 CO et art. 11 LSR) et qu'il n'existe aucun fait incompatible avec notre indépendance.

Conformément à l'art. 728a al. 1 chiffre 3 CO et à la norme d'audit suisse 890, nous attestons qu'il existe un système de contrôle interne relatif à l'établissement des comptes annuels, défini selon les prescriptions du Conseil de fondation.

Nous recommandons d'approuver les comptes annuels qui vous sont soumis.


BONNEFOUS AUDIT SA
Corinne Dumonthay
Expert-réviseur, agréé ASR
Réviseur responsable


Jérôme Blum
Expert-réviseur, agréé ASR

Annexes : Comptes annuels selon table des matières



Eric Delesderrier, collaborateur en emploi adapté.



Donateurs 2017

Association de l'École
de natation de Veyrier (AENV)

Agence immobilière
Edouard Brun & Cie SA

Hilderbrand & Cie SA

Kessler & Co AG

39

Monsieur Conrad Aeby
Monsieur et Madame Roland et Nelly Azzeletti
Monsieur Gabriel Barrillier
Monsieur Binet
Monsieur Jean-Pierre Brun
Madame Martine Brunschwig Graf
Monsieur et Madame Erwin Henzen
Monsieur Marco Hessels
Monsieur Serge Hiltpold
Monsieur Charly Galley

Famille Mætzingler
Madame Christiane Morel
Famille Jean Ody
Madame Michèle Parisod
Monsieur Bertrand Reich
Monsieur Jean-Charles Rielle
Famille Schmid
Madame Christine Tschopp
Monsieur Francis Walpen

Nos remerciements s'adressent
à l'ensemble de nos donateurs et
aux personnes et institutions qui
ont souhaité conserver l'anonymat.

Tous les dons ont été attribués
à des prestations en faveur
des bénéficiaires.

**Vous pouvez soutenir nos
bénéficiaires en faisant
un don à la Fondation Sgipa
(déductible fiscalement).**

Fondation Sgipa
Banque cantonale de Genève
Mention: don
CH11 0078 8000 0502 9890 9

Fondation Sgipa – chemin J.-F. Dupuy 20, 1231 Conches – +41 22 346 33 88 – fondation@sgipa.ch – www.sgipa.ch



CLASS
Version 2014

Avec le soutien de:

